

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME
DE LA VILLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
WILAYA DE RELIZANE
N°...../DEP/2026
N°.....SMP/DEP/2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

dont le NIF. N° (424024000048285)

- Conformément à l'article 46 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.
- Avis de Concours National d'architecture Restreint N° 77/2025 Au Journaux (El-DJOUMHOURIA en langue Arabe en date du 04/12/2025) Et (Le Quotidien D'Oran en langue Français en date du 07/12/2025) Concernant le projet :

Projet : Etude et Suivi Pour la Réalisation d'une Polyclinique Au Niveau du Site 720 LPL +LS Pole Urbain BELASSEL BOUZEGZA Commune de BELASSEL BOUZEGZA Wilaya de RELIZANE (Cites d'habitats Intégrées -Programme 2026).

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres financières en date du 18/01/2026 pour la direction des équipements publics -

N°	BUREAU D'ETUDE	Note Globale	Montant d'étude et Suivi (Proposé)	Montant d'étude et Suivi (Après Correction)	Délai D'étude	Délai de Suivi	OBS
01	BOUKARABILA AMINA NIF°: 287161802052174	64.14 Pts	21.340.000.00 DA	21.340.000.00 DA	04 Mois	10 Mois	Mieux disant

NB : le service contractant est tenu d'inviter tout soumissionnaire intéressé de se rapprocher à nos services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution Provisoire du marché, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres.

Le soumissionnaire peut introduire un recours auprès de la commission de wilaya des Marchés publics dans un délai de dix (10) jours, à compter de la publication du présent avis 02dans le BOMOP et les quotidiens nationaux et Presse Electronique Conformément aux dispositions de l'articles 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.